

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 février 2025

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA  
FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-cinq **le 6 février, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

**13 janvier 2025**

**Membres présents :**

Date de la réunion :

**6 février 2025**

**Titulaires** : Joël DEBUIGNE, Alain GOUTX, Jacques BOUVIER, Annick BARRÉ, Michèle GAUTHIER, Catherine LHÉRITIER, Gérard CHOPIN, Jean-Marc MORETTI, Claire GRANGER, Cécilia NAUCHE, Jean-Michel DEZELU, Pascal HUGUET, Marie-Pierre BEAU, François FROMET,

**N°08.2025**

**Suppléants** : José ABRUNHOSA, Eric BARDET,

Objet de la délibération :

**Suppléants excusés** : Laurence BUCCELLI, Jean-Claude CHADENAS, Jacques PAOLETTI, Anne-Marie THEVENET

**Personnel – Détermination  
des taux de promotion pour  
les avancements de grade**

**Pouvoirs** :

Thierry BENOIST a donné pouvoir Claire GRANGER  
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU  
Corinne GARCIA a donné pouvoir à José ABRUNHOSA  
Marie-Agnès FERET a donné pouvoir à François FROMET  
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE  
Vincent ROBIN a donné pouvoir à Cécilia NAUCHE  
Christophe THORIN a donné pouvoir Jean-Marc MORETTI

**Membres titulaires excusés** : Christophe THORIN, Thierry BENOIST, Nelly ANTOINE, Nicole JEANTHEAU, Marie-Agnès FERET, Vincent ROBIN, Karine MICHOT, Corinne GARCIA

Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux est excusée

José ABRHUNOSA a été désigné secrétaire de séance.

**VU** le Code Général de la Fonction Publique et, notamment son article L522-27.

**VU** la consultation du Comité Social Territorial en date du 16 janvier 2025.

**Considérant que** l'assemblée délibérante doit fixer un taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher que les fonctionnaires territoriaux peuvent bénéficier de décisions d'avancement de grade, correspondant à un changement de grade à l'intérieur d'un cadre d'emplois et permettant l'accès à un niveau de fonctions et d'emplois plus élevé.

Pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions exigées. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Social Territorial (CST). En l'occurrence, cette proposition a été soumise au CST 16 janvier 2025 qui a émis un avis favorable.

Le Président propose donc à l'assemblée délibérante de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade des agents du CDG41 :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio Promus / promouvables
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Attaché	Attaché principal	100 %
Attaché principal	Attaché hors classe	100 %
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		
Infirmière en soins généraux	Infirmière en soins généraux hors classe	100 %

Au regard de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- de fixer les taux pour la procédure d'avancement de grade selon le tableau présenté ci-dessus
- d'inscrire les crédits au budget

.../...

- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
le 6 février 2025

Le Président,



Eric MARTELLIÈRE

Publié ou notifié le : 12.02.2025  
Exécutoire le : 12.02.2025

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président



Eric MARTELLIÈRE



Accusé de réception en préfecture  
041-284100070-20250206-08-2025-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2025  
Date de réception préfecture : 12/02/2025

*[Faint, illegible handwritten text]*

*[Handwritten signature]*  
DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE LA MOBILITE  
DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS